



ACORN Canada

Uniting communities for justice | acorncanada.org

Projet de loi S-237 : Mémoire d'ACORN Canada présenté au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le 31 janvier 2018



ACORN Canada

Uniting communities for justice | acorncanada.org

Introduction

ACORN Canada est une organisation nationale indépendante composée de personnes à faible et moyen revenu. Elle comprend plus de 113 000 membres regroupés en 22 chapitres dans neuf villes du pays. Les prêteurs à taux d'intérêt élevé, qu'ils accordent un prêt sur salaire, un prêt à tempérament ou un prêt automobile sur titre, représentent un problème grandissant pour nombre de nos membres et, en général, pour les personnes vivant dans des communautés à revenu faible ou modeste.

De 3 à 15 % des Canadiens sont sous-bancarisés, c'est-à-dire qu'ils possèdent un compte bancaire, mais leur apport au secteur financier traditionnel demeure limité, et ils sont considérés comme financièrement exclus du secteur bancaire traditionnel. L'exclusion du secteur financier se produit pour un certain nombre de raisons.

Des institutions financières parallèles à taux d'intérêt élevé ont fait leur apparition pour offrir des services aux personnes exclues du secteur financier traditionnel. Un sondage d'ACORN réalisé en 2016 auprès de ses membres a révélé que 12 % d'entre eux avaient eu recours à des prêts à tempérament, 13 % avaient contracté un prêt automobile sur titre, 26 % avaient utilisé la location-achat, et 52 % avaient profité de prêts sur salaire¹.

Les Canadiens à revenu faible et moyen sous-bancarisés se tournent vers ce secteur financier parallèle pour répondre à leurs besoins financiers, ce qui a souvent des conséquences financières désastreuses. La réduction des taux d'intérêt permis en vertu du *Code criminel* fait partie d'une liste de changements qui doivent être apportés.

De nombreuses autorités dans le monde et au Canada, notamment au Québec, imposent un taux d'intérêt plafond nettement inférieur (35 % au Québec, 16,4 % en Allemagne, 15 % aux Pays-Bas, 48 % en Australie et 20 % au Japon).

Les membres d'ACORN appuient une modification au *Code criminel* visant à faire passer le taux d'intérêt maximal, établi à soixante pour cent, au taux à un jour de la Banque du Canada plus vingt pour cent, comme le propose le projet de loi S-237.

¹Fantauzzi, J., [Prêts abusifs : Un sondage sur les utilisateurs de services financiers alternatifs à taux d'intérêt élevé](#), 2016.



ACORN Canada

Uniting communities for justice | acorncanada.org

Étude de cas : Donna Borden : Prêt à tempérament de CitiFinancière (maintenant Financière Fairstone)

Donna Borden a emprunté 10 000 \$ à CitiFinancière en 2003. Après sept ans, elle avait payé 25 000 \$ en intérêts et devait toujours 10 000 \$. De plus, elle a été incitée à souscrire une assurance de 2600 \$ sur un prêt de 10 000 \$. L'assurance était combinée au prêt, et elle a également payé des intérêts sur l'assurance. Le prêt a également fait l'objet d'une opération de vente-achat de la part de CitiFinancière à plusieurs reprises, sans qu'elle en soit informée. CitiFinancière a également facturé des frais de refinancement de nombreuses fois.

Puisque la surveillance provinciale sur les prêts à tempérament est insuffisante, une réduction du taux d'intérêt maximal autorisé en vertu du *Code criminel* constituerait un pas dans la bonne direction pour protéger les Canadiens comme Donna, qui sont entraînés dans des cercles vicieux d'endettement en raison des pratiques de prêteurs abusifs.

De plus, les membres d'ACORN soutiennent d'autres améliorations à la protection des consommateurs, notamment :

- Obliger les banques à donner l'accès au crédit à intérêt peu élevé pour des urgences;
- obliger les banques à fournir une protection de découvert à intérêt peu élevé;
- obliger les banques à n'imposer aucune retenue sur les chèques;
- obliger les banques à faire passer les frais pour chèques sans provision de 45 \$ à 10 \$;
- soutenir les solutions de rechange aux prêteurs abusifs, comme des services bancaires postaux et des produits de crédit de caisses populaires destinés aux familles à revenu faible et moyen;
- mettre sur pied une stratégie nationale de lutte contre les prêteurs abusifs;
- créer un système (ou une base de données) de suivi à l'échelle nationale pour mettre fin aux prêts à taux révisables.

Pour plus de renseignements, ou pour en savoir davantage sur les expériences vécues par des membres d'ACORN concernant les prêts à taux d'intérêt élevé, communiquez avec le bureau d'ACORN au 416-461-5322, ou à l'adresse canadaacorn@acorncanada.org.